

Applicable au
01/01/2019

TLA Evolution Règlementaire

sesam-vitale

Publiée le
19 décembre 2018

Base CCAM v55

À l'attention des prescripteurs et sages-femmes

CCAM
v55

Que prévoit cette évolution ?

La version 55 de la base CCAM apporte les nouveautés suivantes :

Au 1^{er} janvier 2019

- Modification de tarifs pour 61 actes.

Au 10 février 2019

- Modification du coefficient de majoration de la Guyane, Martinique et Guadeloupe pour 191 actes à 1,214
- Modifications des compatibilités entre SF et la facturation des modificateurs K et T, et changement de leurs libellés
- Création de trois suppléments YYYY603, YYYY740 et YYYY285 pour les actes réalisés en urgence les jours fériés ou durant la nuit
- 5 actes supplémentaires sont facturables par les sages-femmes
- 10 actes peuvent maintenant être prescrits également par les sages-femmes.



VEHIS ✓

VITAL'ACT 3S

Retrouvez les vidéos
d'accompagnement sur
notre site internet !

www.healthcare-eid.ingenico.com

Sélectionnez la rubrique **Actualité et support**
Sélectionnez votre solution et
rendez-vous dans « Vidéos tutos »



Cette évolution réglementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de nos solutions TLA.

Aidez-nous à mieux vous accompagner

Cliquez ci-dessous et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Ingenico Healthcare/e-ID.

[Donnez-nous votre avis →](#)

ingenico
Healthcare
e-ID